

Paris, le 12 octobre 2016

### **La FFP s'étonne des propos virulents et inquiétants de Clotilde VALTER à l'encontre des organismes privés de formation**

**La Secrétaire d'Etat en charge de la formation professionnelle et de l'apprentissage, Mme Clothilde VALTER, a dénoncé ce mardi 11 octobre « un lobbying tous azimuts » de la FFP visant à « faire échouer la transformation de l'AFPA » en Établissement Public (EPIC). Sur la forme, la FFP s'étonne qu'un membre du Gouvernement emploie un ton aussi agressif à l'encontre des organismes privés de formation qui assurent plus de 75% des prestations de formation en France. Sur le fond, la FFP s'inquiète qu'un membre du Gouvernement reproche à une organisation professionnelle représentative d'agir pour assurer le développement sain et loyal d'un secteur économique indispensable pour le pays.**

La Fédération de la Formation Professionnelle (FFP) fédère 550 organismes privés de formation professionnelle et leurs 2000 établissements répartis sur l'ensemble du territoire. La FFP promeut une offre de formation innovante et de qualité. Elle œuvre auprès des pouvoirs publics à valoriser l'investissement dans le capital humain pour améliorer l'employabilité et la compétitivité de notre pays, et contribue activement au dialogue social de la branche.

La FFP défend depuis sa création le respect des règles de la concurrence qui s'appliquent pleinement au secteur de la formation professionnelle (Avis du Conseil de la Concurrence, 2008). C'est la condition sine qua non de l'innovation et de la meilleure réponse au plus près des besoins des apprenants et des entreprises. Pour cette raison, la FFP appelle depuis plusieurs années à lever les ambiguïtés du positionnement de l'AFPA, tout à la fois opérateur de formation, membre du service public de l'emploi et première association subventionnée de France.

Lorsque le Gouvernement a annoncé vouloir transformer l'AFPA en Etablissement Public (EPIC) compte tenu d'une situation financière très dégradée, la FFP a pris acte de cette volonté de clarifier le statut de l'AFPA. Face au bouleversement que représente la création d'un établissement public sur un marché, **la FFP a appelé à une séparation stricte entre les activités de service public subventionnées et les activités de formation qui relèvent elles du champ concurrentiel, condition nécessaire au succès de la transformation.** Le sauvetage de l'AFPA ne peut se faire à n'importe quel prix ni au détriment des entreprises et des 150 000 salariés du secteur.

*« Nous sommes dans un Etat de droit », rappelle Jean WEMAËRE, Président de la FFP. « A l'heure où les mutations économiques, sociales et technologiques bouleversent les métiers, il est indispensable que les organismes de formation reposent sur des modèles économiques agiles pour adapter leurs contenus et leurs formats. Défendre des marchés captifs, c'est renoncer à l'innovation et à la qualité. Nous ne souhaitons pas la disparition de l'AFPA. Mais l'Etat ne doit pas sauver l'AFPA en ignorant le droit et au détriment des organismes privés de formation qui assurent 75% des formations. La FFP a toujours eu une attitude responsable, transparente et constructive dans ce dossier hautement sensible et ne comprend pas les motivations qui ont guidé les propos qu'aurait tenus la Secrétaire d'Etat. »*

**Contact Presse : Joyce ASSOULINE - 01 44 30 49 16 - [jassouline@ffp.org](mailto:jassouline@ffp.org)**

La FFP (Fédération de la Formation Professionnelle), organisation professionnelle créée en 1991, fédère et représente près de 550 organismes de formation privés et leurs 2000 établissements. Depuis vingt ans au service de la représentation et de la promotion de l'offre privée de formation – qui couvre près des ¾ des besoins du marché –, la FFP place, au cœur de son action, le développement du professionnalisme de ses adhérents. Acteur majeur du secteur (avec un chiffre d'affaire cumulé de près de 2 milliards d'euros par an), elle agit au plus près des réseaux de décision.

La FFP est MEMBRE du MEDEF,

de la Fédération SYNTEC et de la CGPME

Siret : 398 542 571 00037 – APE 9412 Z

7 rue Alfred de Vigny 75008 Paris – Tél. : 01 44 30 49 49 – Télécopie : 01 44 30 49 18

E-mail : [ffp@ffp.org](mailto:ffp@ffp.org) – Internet : [www.ffp.org](http://www.ffp.org) | [www.cpfpp.org](http://www.cpfpp.org) | [www.ffp-alternance.fr](http://www.ffp-alternance.fr)

